

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
15 mars 2022
Français
Original : anglais

Lettre datée du 14 mars 2022, adressée au Secrétaire général et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par la Présidente du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de me référer à la 8989^e séance du Conseil de sécurité, tenue le 8 mars 2022 au titre de la question « Les femmes et la paix et la sécurité : l'inclusion et la participation économiques des femmes, outils essentiels d'instauration de la paix ». Les déclarations des participantes et participants en présentiel seront publiées en tant que compte rendu officiel du Conseil de sécurité (S/PV.8989).

Conformément à l'accord auquel sont parvenus les membres du Conseil pour la 8989^e séance, les délégations ci-après ont envoyé des déclarations écrites, dont le texte est joint à la présente : Colombie, Kazakhstan, Commission de consolidation de la paix, République de Corée et Arabie saoudite. Conformément à la procédure décrite dans la lettre datée du 7 mai 2020, adressée aux représentantes et représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/372), qui a été convenue en raison des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), ces déclarations seront publiées en tant que document officiel du Conseil de sécurité et il y sera fait référence dans le document publié sous la cote S/PV.8989.

La Présidente du Conseil de sécurité
(Signé) Lana Nusseibeh



Annexe I**Déclaration de la Mission permanente de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : espagnol]

La Colombie remercie le Conseil de sécurité de ses efforts pour placer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité au centre du débat. Comme nous l'avons mentionné en janvier (voir S/2022/38), l'équité de genre est l'un des profonds changements instaurés par le Gouvernement du Président Iván Duque Márquez. La Colombie s'est engagée à assurer une plus grande indépendance économique aux femmes, ce qui constitue un aspect fondamental de la prévention de la violence fondée sur le genre.

Le thème du débat d'aujourd'hui, proposé par les Émirats arabes unis qui assument la présidence du Conseil, revêt une importance capitale pour un pays comme la Colombie, qui évolue dans un contexte de consolidation de la paix. C'est l'occasion pour nous de partager avec fierté, mais aussi avec humilité, nos progrès et les enseignements tirés grâce aux mesures positives qui nous ont permis de promouvoir l'autonomisation économique des femmes, ainsi que la manière dont l'équité de genre a guidé la mise en œuvre de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable dans le cadre de notre politique dite « La paix par le droit ».

En Colombie, la mise en œuvre de cette politique publique est fondée sur une approche d'équité en faveur des femmes qui répond aux effets différenciés du conflit armé. Dans ce contexte, l'État s'est efforcé de mettre en œuvre la résolution 1325 (2000) en intégrant ses orientations dans les politiques nationales.

Sous la direction de la Vice-Présidente Marta Lucía Ramírez, première femme à occuper ce poste en Colombie, le Gouvernement a fait des femmes une priorité dans l'élaboration des politiques publiques et la mise en œuvre de nouveaux programmes. En mettant en œuvre des stratégies visant à promouvoir l'inclusion politique et l'autonomisation économique, il est parvenu à réduire les disparités fondées sur le genre qui étaient évidentes depuis des années dans différentes régions du pays touchées par la violence.

En ce qui concerne la participation politique et démocratique des femmes au sein des organes de décision chargés de la mise en œuvre de l'Accord final, citons des initiatives telles que le lancement, en 2019, de la Haute instance pour les questions de genre du Gouvernement comme outil de réalisation des droits des femmes dans le cadre de l'Accord ; l'élaboration de 51 indicateurs pour le suivi de la prise en compte de la perspective de genre ; la formation de 12 000 dirigeantes dans le cadre du Programme complet de garanties pour les femmes leaders et les défenseuses des droits humains ; la garantie de la représentation permanente des plateformes de femmes au sein de la Commission nationale des garanties de sécurité, qui s'est réunie huit fois en 2021 ; et la mise en place du Comité opérationnel pour les femmes et le genre, en décembre 2020, qui formule des recommandations pour définir une approche intégrant les femmes et le genre au Système général de sécurité pour l'exercice de la liberté politique.

Au-delà de la mise en œuvre de l'Accord final et de la politique « La paix par le droit », il convient de noter que, sous le Gouvernement actuel, le pays peut se targuer d'avoir pour la première fois un gouvernement paritaire. De même, pour l'élection des candidats à la Chambre des représentants lors des deux prochaines législatures dans les 16 circonscriptions électorales provisoires spéciales pour la paix, qui ont

été créées pour les victimes, des mesures spécifiques ont été prises afin que les organisations sociales de femmes puissent désigner des candidates.

En ce qui concerne l'inclusion économique dans le cadre de la politique « La paix par le droit », plusieurs réalisations peuvent être soulignées. Entre 2019 et 2020, l'accès au crédit pour les femmes a augmenté de 25 %, et la valeur des aides au logement en milieu rural a augmenté de 40 %. De même, 398 290,46 hectares de terres ont été officiellement attribués à 29 758 femmes rurales, qui représentent 45 % des bénéficiaires.

Dans le cadre des politiques de réintégration, la perspective de genre a été intégrée de manière transversale. Ainsi, le groupe de travail sur les questions de genre du Conseil national de réintégration a été lancé en 2019, et aujourd'hui 94 % des femmes réintégrées ont accès aux services bancaires, et 85 % participent à des activités de viabilité économique par le biais de projets productifs ou d'inclusion professionnelle. La participation des femmes à la consolidation de la paix est une question prioritaire qui contribue à la réalisation des transformations que propose la politique « La paix par le droit » afin d'offrir aux femmes, en particulier aux femmes rurales, de meilleures conditions de vie se traduisant par une autonomie économique, ainsi que la création d'espaces offrant des conditions de travail dignes afin de briser les cycles de violence qui violent les droits des femmes.

Il reste de nombreux défis à relever en Colombie en ce qui concerne l'inclusion économique et la participation des femmes à la consolidation de la paix. Toutefois, le chemin parcouru nous permet de jeter les bases d'un avenir dans lequel les femmes resteront au centre des politiques visant à promouvoir une société pacifique.

Annexe II

Déclaration de M. Magzhan Ilyassov, Représentant permanent du Kazakhstan auprès de l'Organisation des Nations Unies

Tout d'abord, à l'occasion de la Journée internationale des femmes, j'honore et je salue les femmes du monde entier, et je félicite la présidence des Émirats arabes unis du Conseil de sécurité d'avoir mis en évidence le thème important de l'inclusion économique par le partenariat à l'occasion du débat public d'aujourd'hui sur les femmes et la paix et la sécurité.

Dans son dernier rapport annuel sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2021/827), le Secrétaire général note que les femmes ont été les plus durement touchées par les conséquences économiques de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). C'est pourquoi nous souscrivons pleinement à l'appel du Secrétaire général en faveur d'un accès accru des femmes aux ressources économiques, à la prise de décisions et à la participation à la paix et à la sécurité. Cet objectif ne pourra être atteint que si chaque État Membre de l'ONU intègre les quatre piliers du programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans ses politiques nationales et dans son environnement juridique et institutionnel.

L'égalité des sexes est une priorité importante pour le Kazakhstan depuis son indépendance il y a 30 ans. Nous avons progressivement introduit et mis en œuvre des politiques et des réformes progressistes axées sur les femmes afin d'améliorer notre qualité de vie et de promouvoir l'égalité des chances pour tous. Ces mesures ont rendu les femmes résilientes et leur ont permis de jouer un rôle important dans le développement national grâce à l'autodétermination et à leur capacité de contrôler leur destin.

De ce fait, nous avons réalisé d'importants progrès dans la prise en compte des questions de genre. Nous avons réduit notre indice d'inégalité de genre de 60 %, introduit un quota de 30 % pour les femmes et les jeunes au Parlement et dans les organes représentatifs locaux, et porté la proportion de femmes cadres dans les entreprises publiques également à 30 %.

En outre, des peines plus sévères pour les infractions sexuelles et les violences domestiques ont été introduites en 2020 afin de mieux protéger nos femmes et nos enfants. Un décret présidentiel a par ailleurs été signé concernant de nouvelles mesures de promotion des droits de l'homme, l'égalité des sexes figurant parmi ses principales priorités.

Nous apportons notre appui au-delà de nos frontières. Au niveau régional, nous concentrons nos efforts sur l'Afghanistan avec une approche multidimensionnelle du relèvement post-conflit, de la réinsertion, du développement et de l'aide humanitaire. Le manque d'accès à une éducation inclusive et de qualité est le principal obstacle à l'autonomisation des femmes. C'est pourquoi nous avons lancé un programme commun avec l'Union européenne et le Programme des Nations Unies pour le développement afin de former les femmes afghanes dans nos universités. Doté d'un budget de 4 millions d'euros, ce projet est actuellement dans sa deuxième phase, et nous espérons qu'il aura un effet multiplicateur et servira de modèle pour encourager les femmes à occuper des positions de leader en tant que conceptrices de politiques et architectes de la paix.

L'année dernière, mon gouvernement a en outre délivré des visas à 99 femmes juges afghanes et à leurs familles, et leur a permis de traverser notre territoire en toute sécurité pendant les bouleversements qui ont agité Kaboul.

Le Kazakhstan a également appuyé un programme régional pour l'Asie centrale et l'Afghanistan dans le cadre de l'Initiative Spotlight menée par l'ONU et l'Union européenne, et il a rejoint deux des coalitions d'action du Forum Génération Égalité, l'une sur la violence fondée sur le genre et l'autre sur la justice et les droits économiques. Nous appuyons également le Pacte sur les femmes, la paix et la sécurité et l'action humanitaire, lancé dans le cadre du Forum Génération Égalité.

Le Kazakhstan a été l'un des premiers pays à entreprendre les opérations humanitaires baptisées Zhusan et Rusafa pour rapatrier et réintégrer dans la société ses citoyens se trouvant en Syrie et en Iraq, principalement des femmes et des enfants. Il est un bon modèle pour d'autres pays, et nous sommes prêts à partager avec la communauté internationale nos expériences et les enseignements tirés.

En décembre 2021, le Kazakhstan a adopté son premier plan d'action national sur la résolution 1325 (2000), sur les femmes et la paix et la sécurité, pour la période de 2022 à 2025. Il s'agit d'une stratégie à l'échelle de l'ensemble de l'administration élaborée dans le cadre de consultations inclusives avec les organismes des Nations Unies et des organisations de la société civile. À ce jour, cinq femmes officiers militaires servent dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies au Sahara occidental et au Liban. L'adoption du plan d'action national contribuera à accroître la participation des femmes à la prise de décisions à tous les niveaux, favorisera leur déploiement dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et permettra d'améliorer la formation des forces armées et de sécurité en tenant compte des questions de genre. Nous disposons d'une volonté politique forte et soutenue, de toutes les ressources nécessaires et d'un plan de suivi et d'évaluation axé sur les résultats pour atteindre ces objectifs.

Pour terminer, le Kazakhstan s'engage à participer à l'action multilatérale pour que les femmes deviennent des agentes de changement et façonnent leurs sociétés.

Annexe III

Déclaration de M^{me} Rabab Fatima, Présidente de la Commission de consolidation de la paix

En ma qualité de Présidente de la Commission de consolidation de la paix, je souhaite présenter les observations et les conseils de la Commission sur l'inclusion économique des femmes et leur participation dans les contextes de consolidation de la paix, sur la base de ses travaux et de ses échanges.

Depuis 2016, l'action de la Commission s'appuie sur une stratégie relative aux questions de genre afin de garantir une intégration plus systématique de ces questions dans ses travaux. En 2021, la Commission de consolidation de la paix a adopté un plan d'action avec des indicateurs et des domaines d'action spécifiques pour suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie.

La Commission appuie les efforts nationaux visant à promouvoir l'autonomisation économique des femmes et plaide pour une participation pleine, égale et véritable des femmes au développement socioéconomique en vue de renforcer la consolidation et la pérennisation de la paix. La Commission invite également régulièrement des femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix afin de mieux intégrer leurs perspectives et leurs recommandations dans ses activités thématiques et nationales.

En 2021, la moitié des réunions de la Commission prévoyait la présentation d'exposés par des femmes œuvrant pour la paix, qui étaient soit des représentantes d'organisations de la société civile soit des entrepreneuses locales. En 2020, 70 % des intervenants du secteur privé étaient des femmes chefs d'entreprise, qui ont fourni des témoignages et des exemples du rôle essentiel que peuvent jouer les entreprises locales dans l'autonomisation des femmes.

En Colombie, par exemple, le Fonds pour la consolidation de la paix du Secrétaire général a encouragé des initiatives de financement novatrices afin de susciter des investissements supplémentaires en faveur de la paix. Ce fonds a financé des projets dans des zones touchées par des conflits et a permis d'améliorer la situation socioéconomique de femmes ex-combattantes et victimes de conflits, contribuant ainsi à faire progresser le développement durable, la résilience économique et la cohésion sociale.

Sur la base des discussions de la Commission et de ses échanges avec les femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix et les femmes leaders sur le terrain, la Commission souhaite souligner les points suivants.

Premièrement, en ce qui concerne l'importance de la stabilité et de la croissance économiques dans les régions touchées par des conflits pour favoriser la consolidation et la pérennisation de la paix, la promotion de l'inclusion économique et de la participation des femmes aux efforts de consolidation et de pérennisation de la paix est très peu développée. L'autonomisation des femmes et l'élimination de la pauvreté sont des priorités essentielles.

Deuxièmement, il faut prendre des mesures supplémentaires pour accroître le rôle des femmes dans le développement social et économique de nombreuses régions touchées par des conflits. Des mesures s'imposent pour renforcer les capacités économiques des femmes, leur ouvrir davantage de perspectives et élargir leur accès à l'éducation, aux ressources financières et matérielles, aux marchés et aux technologies modernes.

Troisièmement, les effets socioéconomiques de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ont exacerbé les vulnérabilités préexistantes des femmes.

De nombreuses femmes ont perdu leurs moyens de subsistance et leurs revenus, ce qui a réduit leur capacité de contribuer efficacement à la consolidation de la paix. Il faut en tenir compte à l'heure d'élaborer et de mettre en œuvre des plans de relèvement après la COVID-19, et il convient de fournir un appui adéquat pour créer des moyens de subsistance pour les femmes, notamment par la formation professionnelle.

Quatrièmement, sachant l'importance d'assurer un financement adéquat, prévisible et durable pour la consolidation et la pérennisation de la paix, il est essentiel que les femmes et les jeunes artisans de la paix et leurs organisations soient suffisamment financés et que les entrepreneuses aient les moyens de devenir des agentes de changement dans les situations de conflit.

Cinquièmement, dans de nombreuses régions touchées par des conflits, comme la région des Grands Lacs, le rôle des femmes en tant qu'entrepreneuses est un catalyseur de la croissance économique régionale. Il est donc important d'améliorer le climat des affaires, les régimes fiscaux et les politiques commerciales afin de réaliser le plein potentiel des petites et moyennes entreprises dirigées par des femmes.

Sixièmement, la pandémie de COVID-19 et les instabilités en résultant ont fait basculer de plus en plus de femmes et de filles dans l'extrême pauvreté, soulignant l'importance de la mise en œuvre accélérée du Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment en intensifiant les efforts d'élimination de la pauvreté pour les femmes et en appuyant les entrepreneuses.

Enfin, le renforcement des partenariats et de la coopération avec les institutions financières internationales et régionales, telles que la Banque mondiale et la Banque africaine de développement, est d'une importance capitale pour assurer l'inclusion économique des femmes dans les pays touchés par des conflits.

Annexe IV**Déclaration de M. Cho Hyun, Représentant permanent de la République de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Ma délégation tient à féliciter les Émirats arabes unis d'avoir organisé le débat opportun d'aujourd'hui sur ce point important de l'ordre du jour. La République de Corée s'associe à la déclaration faite par le représentant du Canada au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité (voir S/PV.8989). Ma délégation souhaite maintenant faire une déclaration à titre national.

D'emblée, la République de Corée tient à réaffirmer sa pleine solidarité avec l'Ukraine et son peuple. Nous déplorons la situation en Ukraine causée par l'acte d'agression de la Russie. Les informations faisant état d'une augmentation du nombre de victimes civiles et de déplacements massifs, ainsi que de la terrible destruction des infrastructures civiles, sont très préoccupantes. Les conséquences disproportionnées de la guerre menacent gravement la vie des personnes les plus vulnérables, notamment les femmes et les filles. Ma délégation note avec inquiétude que la situation actuelle expose les femmes et les filles à un risque accru de violence sexuelle et fondée sur le genre.

La tragédie qui se déroule en Ukraine prouve une nouvelle fois l'importance du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, qui vise à assurer la participation pleine, égale et véritable des femmes à tous les aspects de la paix et de la sécurité depuis l'adoption de la résolution 1325 (2000).

Dans ce contexte, je voudrais mettre en avant les trois points suivants.

Premièrement, la consolidation de la paix et la paix durable nécessitent une approche globale, notamment le renforcement de la résilience dans les pays touchés par un conflit. Pour atteindre cet objectif, nous devons impérativement donner aux femmes et aux filles un accès égal aux moyens de subsistance et à l'éducation et garantir l'égalité des chances. À cet égard, ma délégation est profondément préoccupée par le fait que les femmes et les filles sont de plus en plus et systématiquement exclues de la participation économique, de l'éducation publique et de l'accès aux services essentiels dans les pays touchés par un conflit, notamment en Afghanistan.

Deuxièmement, nous devons redoubler d'efforts pour établir une base solide pour les partenariats avec le secteur privé et la société civile en matière de reconstruction et de relèvement après un conflit. Les femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix, les défenseuses des droits humains et les voix de la société civile ont été la cible de violences répétées dans de nombreuses régions du monde. Ces violences ont eu de profondes répercussions sur leur participation et ont encore affaibli les partenariats. Ma délégation réaffirme que les femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix, les défenseuses des droits humains et les femmes membres de la société civile doivent être pleinement protégées et doivent être entendues plus souvent à l'ONU, en particulier au Conseil, car leur participation est indispensable au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Dernier point mais non le moindre, les opérations de maintien de la paix peuvent jouer un rôle positif dans la protection et la promotion de la participation des femmes aux efforts de secours et de relèvement. Les soldates de la paix sont de puissants mentors et modèles pour les femmes et les filles dans les situations d'après conflit. La Corée, organisatrice de la Conférence ministérielle de 2021 des Nations Unies sur le maintien de la paix, qui s'est tenue à Séoul, ainsi que de la troisième Conférence internationale pour l'action concernant les femmes et la paix, a fièrement souligné la nécessité de promouvoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, notamment en renforçant le rôle des femmes dans le maintien de

la paix. Mon gouvernement continuera d'accroître ses efforts à cet égard, y compris sa contribution au Fonds de l'Initiative Elsie pour les femmes en uniforme dans les opérations de paix.

La République de Corée s'engage à rester une fervente partisane du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Candidat à un siège non permanent au Conseil de sécurité pour la période 2024-2025, nous sommes pleinement déterminés à ne ménager aucun effort pour garantir la participation pleine et véritable des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, aux processus de paix, tout en garantissant un environnement sûr et favorable qui ne laisse personne de côté.

Annexe V**Déclaration de M. Mohammed Abdulaziz H. Alateek, Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Royaume d'Arabie saoudite auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : arabe]

En tout premier lieu, mon pays tient à féliciter la Mission permanente des Émirats arabes unis pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci. Nous lui souhaitons plein succès dans cette entreprise et nous sommes convaincus que sa délégation peut véritablement concourir à de nouveaux succès dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Ma délégation est reconnaissante à la Mission permanente des Émirats arabes unis d'avoir organisé cet important débat public sur le thème « Les femmes et la paix et la sécurité : l'inclusion et la participation économiques des femmes, outils essentiels d'instauration de la paix », en cette date importante, puisque nous célébrons la Journée internationale des femmes 2022.

L'Arabie saoudite est convaincue que la sécurité est le fondement du développement. Il ne peut y avoir de développement sans des conditions de sécurité satisfaisantes, ni de développement global sans la participation de toute la société, les femmes au même titre que les hommes. L'Arabie saoudite s'efforce d'instaurer la sécurité et la stabilité dans l'ensemble du pays, de favoriser un environnement sûr et serein et de lutter contre toutes les formes de criminalité, afin de protéger la société dans son ensemble et de lui permettre d'aller de l'avant et de se développer. Les femmes sont un élément fondamental de ce processus.

L'Arabie saoudite a aidé les Saoudiennes à s'impliquer dans la sûreté et la sécurité en leur donnant des moyens d'action dans plusieurs domaines, notamment la sûreté publique, la défense civile, la surveillance des frontières, la Direction des prisons, la lutte contre les stupéfiants et le Centre national des opérations de sécurité, domaines dans lesquels les Saoudiennes exercent désormais, aux côtés des hommes, toute une série de fonctions techniques, administratives et en lien avec la sécurité.

L'Arabie saoudite, qui est, d'après les statistiques de l'ONU, un des principaux fournisseurs d'aide humanitaire au monde, attache la plus grande importance aux secours et à l'aide humanitaire pour les personnes touchées par un conflit ou par une catastrophe naturelle, en particulier les femmes dans les zones de conflit armé.

L'Arabie saoudite déploie des efforts considérables, par l'intermédiaire du Centre Roi Salman pour les secours et l'action humanitaires, afin de répondre aux besoins des sociétés vulnérables, et plus particulièrement aux besoins des femmes et des filles. Pour autonomiser les groupes les plus vulnérables, elle analyse les rapports de l'ONU sur les femmes et les besoins humanitaires dans les pays touchés et les pays les moins avancés, et travaille avec des partenaires dans les pays bénéficiaires pour mettre en œuvre des projets humanitaires et de secours qui sont exempts de discrimination et conformes aux principes de l'action humanitaire. Son objectif est d'atténuer les souffrances des femmes et de leur permettre de vivre dans la dignité. Elle met en œuvre ces projets en coopération avec les entités des Nations Unies et les partenaires internationaux et locaux. Et elle le fait avec la conviction que les femmes ont un rôle important à jouer dans l'édification de sociétés résilientes.

Ces cinq dernières années, l'Arabie saoudite a mené une série d'actions humanitaires et de secours dans des zones touchées par une catastrophe ou par un conflit armé. Dans ce cadre, elle a mis en œuvre 788 projets dans 79 régions du monde,

dépensant un total de 520,7 millions de dollars à l'intention de près de 110 millions de femmes bénéficiaires.

Grâce à l'appui que le Centre apporte aux femmes, l'Arabie saoudite a pu atteindre les objectifs suivants : accroître la présence des femmes sur le marché du travail par l'intermédiaire de programmes économiques visant à renforcer leurs capacités socioéconomiques et psychologiques et à préserver la cohésion sociale ; accroître la représentation des femmes dans l'éducation et les programmes éducatifs par l'intermédiaire d'initiatives éducatives, sociales et autres visant à créer un environnement durable qui aurait un effet favorable pour les femmes sur le marché du travail et qui générerait un retour sur investissement en renforçant l'efficacité pour réaliser les objectifs de développement durable ; et intensifier les efforts pour protéger les filles et les femmes, en particulier contre la violence fondée sur le genre, et créer un environnement sûr pour elles pendant et après les conflits et les catastrophes, en proposant des programmes destinés à protéger les femmes contre toutes les formes de violence, notamment grâce à des services psychosociaux, juridiques et de protection axés sur les besoins qui leur sont propres.

Alors que les crises et les catastrophes se multiplient dans le monde, nous devons élaborer des stratégies et adopter une approche à même de renforcer le rôle des femmes dans la réponse aux crises et la fourniture de l'aide humanitaire, afin de faciliter l'accès aux services pour tous, en particulier pour les groupes les plus vulnérables, tels que les personnes âgées, les femmes, les personnes handicapées, les orphelins et les aidantes, et d'améliorer leur capacité de résilience. Les évaluations des besoins humanitaires doivent tenir compte de la voix des femmes dans les sociétés vulnérables, notamment celles touchées par un conflit armé. En procédant ainsi, on peut améliorer les plans d'intervention et faire en sorte qu'ils soient plus adaptés aux besoins des femmes, en particulier dans les situations d'urgence et celles où les catégories les plus vulnérables sont singulièrement touchées. Les femmes doivent être associées à la conception et à la mise en œuvre des programmes humanitaires.

Enfin, il est urgent de coordonner et de renforcer le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix afin de favoriser un développement global et durable avec la participation des femmes. Par conséquent, des mesures doivent être prises pour consolider les partenariats entre les acteurs humanitaires afin d'évaluer les besoins des femmes dans tous les types d'intervention et d'y répondre ; d'améliorer la gestion des sources de financement de l'assistance humanitaire et de l'aide au développement ; et de veiller à ce que les femmes participent au développement des sociétés vulnérables et touchées, dans l'espoir de parvenir à la paix.